



*Direction des Services Techniques*  
**Conseil municipal du 29 juin 2022**  
**DELIBERATION**

Rapporteur : M. Jean-Maurice CABANNES

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 32

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjointe,  
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE,  
M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

**Etaient représenté-e-s :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE

**Etait absente :**

- Mme Patricia PROHASKA

**31 - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE CAMOU (RD 809)**

La Ville d'Oloron Sainte-Marie et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques ont adopté, par délibération du 29 septembre 2016, le principe de déclassement des routes départementales dans la voirie communale.

La rue Camou (RD 809) fait partie de ce programme.

Dans ce cadre-là, il a été convenu que des travaux de réfection de voirie seraient réalisés avant le déclassement.

A cette fin, le Conseil Départemental va proposer une convention de co-maîtrise d'ouvrage suivant les montants estimatifs élaborés avant travaux.

Cette convention permet à la collectivité de réaliser tous les travaux de réaménagement de la rue et d'obtenir les financements de la partie Conseil Départemental.

La répartition financière proposée est :

Part ville : 201 091,98 € T.T.C.  
Part CD 64 : 86 537,58 € T.T.C.



Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**


- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage qui sera transmise par le CD 64.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 05/07/2022  
  



**Bernard UTHURRY**